



Développez vos projets avec le service civique

6000 volontaires par an

**LE SERVICE CIVIQUE
A LA LIGUE
DE L'ENSEIGNEMENT**

Premier réseau associatif d'accueil de
volontaires
1900 structures nous font déjà confiance

Qu'est ce que le Service civique ?

Le service civique permet à tous **les jeunes âgés de 16 à 25 ans** de consacrer **6 à 12 mois** à une **mission d'intérêt général** au sein d'une **association** ou d'une **collectivité publique** en étant **indemnisés**.

Dans quels domaines ?

Association culturelle et/ ou sportive

- Structures éducatives et petite enfance, bibliothèques et médiathèques, structures médico-sociales,
- centres socioculturels, MJC,
- centres d'accueil de loisirs, centres socioculturels,
- conseils d'enfants/jeunes, BIJ, PIJ ...



Thématiques des missions

- Accompagner la participation des habitants
- Faire vivre le lien social auprès de publics fragilisés

- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques
- Sensibilisation aux activités culturelles
- Valoriser la contribution des associations à la vie du territoire
- Faciliter les échanges interculturels entre jeunes
- Promouvoir le cinéma auprès des jeunes publics

- S'engager dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'Égalité
- Favoriser l'éveil citoyen des enfants et des jeunes par le jeu
- Encourager le développement des conseils d'enfants et de jeunes



Culture et
loisirs



Mémoire et
citoyenneté



Solidarité



Développement
Durable



Education



Sport

et

... exemples de missions

- Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Agir pour la promotion du livre et de la lecture pour tous
- Promouvoir et accompagner la participation active des élèves
- Favoriser l'expression d'une citoyenneté active et créative par le numérique

- Encourager la pratique sportive auprès de nouveaux publics
- Agir pour la découverte du patrimoine culturel au moyen du sport
- Favoriser les pratiques multi-activités physiques et sportives
- Sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé et le bien-être
- Favoriser la citoyenneté par le sport

- Sensibiliser le grand public au respect de l'environnement

Un contrat d'engagement en service civique, c'est :

- Au moins 24h par semaine (ou l'équivalent sur la durée du contrat)
- Une indemnité de 472,97€ par mois, versée par l'État au volontaire
(et une majoration de 107,58€ s'il répond à certains critères sociaux : boursier 5° échelon ou au-delà, s'il est -ou s'il est membre d'un foyer qui est- bénéficiaire du RSA)
- **+ une indemnisation de 107,58 € supplémentaires par mois, à la charge de la structure d'accueil**
soit 580 euros par mois d'indemnités pour le volontaire
- Un accompagnement dans la mission grâce à un tuteur
 - ↳ sessions de formations proposées gratuitement par l'Etat : 1 journée + demi-journée complémentaires optionnelles
- Au moins deux jours de formation civique et citoyenne + 1 journée de formation PSC1 obligatoires
 - ↳ subventionnées par l'Etat
- Un accompagnement à la réflexion au projet d'avenir du jeune accueilli

Donnez de l'élan à vos projets!



Confiez une mission ou plusieurs missions d'intérêt général à des jeunes,
sans condition de diplôme ou de qualification.

Le volontariat renforce la vie associative et constitue pour tous les jeunes une opportunité d'acquérir une expérience qui a du sens.

La Ligue de l'enseignement vous accompagne :

- en vous aidant à recruter et à **définir la mission du volontaire**
- en prenant en charge le **suivi administratif et financier** de la mission, dans le cadre d'une convention de partenariat avec votre association. Il ne reste à votre charge que l'indemnité complémentaire versée aux volontaires
- en proposant à vos bénévoles et salariés des **formations pour les tuteurs** des volontaires.
- en organisant la **formation civique et citoyenne** des volontaires, tout en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes engagés.
- en mettant nos **savoir-faire à disposition des volontaires** qui souhaiteraient commencer un parcours professionnel dans les métiers de l'animation, du sport, du tourisme ou de la formation.

C'est quoi
l'intermédiation ?

L'intermédiation

L'INTERMÉDIATION : C'EST QUOI?

L'intermédiation permet à des structures éligibles au Service Civique de bénéficier d'un appui pédagogique et administratif dans le cadre de l'accueil de volontaires.

Autrement dit, grâce à l'intermédiation, une structure d'accueil bénéficie de l'agrément d'un autre organisme.

A ce titre, la structure d'accueil n'a pas à formuler de demande d'agrément auprès des services d'Etat.

LE +



PEU OU PAS DE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL

4 bonnes raisons de passer par l'intermédiation de la Ligue de l'enseignement

Mise à disposition de notre agrément

- 1 Gagnez du temps en bénéficiant de notre agrément. Vous n'avez pas besoin de faire de demande d'agrément auprès des services déconcentrés de l'État.

4 bonnes raisons de passer par l'intermédiation de la Ligue de l'enseignement

Prise en charge des démarches administratives

2 Aucune démarche administrative pour votre association.
Il ne reste à votre charge que l'indemnité complémentaire des volontaires : **une centaine d'euros par mois de mission.**

4 bonnes raisons de passer par l'intermédiation de la Ligue de l'enseignement

Accompagnement personnalisé

3

De l'arrivée au départ du volontaire, nous vous accompagnons : projet d'accueil, définition de la mission, recrutement, médiation, fin de mission...

Nous prenons en charge toutes les obligations légales : accompagnement au projet d'avenir, organisation des formations civiques et citoyennes et du PSC1.

Nous proposons aux bénévoles et salariés des formations pour être tuteurs de volontaires.

4 bonnes raisons de passer par l'intermédiation de la Ligue de l'enseignement

Savoir-faire et expertise

4

Nous avons accueilli plus de 20 000 volontaires depuis 2010. Nous mettons notre savoir-faire à disposition des volontaires qui souhaitent débiter un parcours professionnel dans les métiers de l'animation, du sport, du tourisme ou de la formation.

La charte du service civique à la Ligue

En accueillant un volontaire, la structure s'engage, aux côtés de la Ligue, à :

1. Ouvrir le service civique à tous les jeunes
2. Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat
3. Lutter contre la précarité des jeunes
4. Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission
5. Accompagner les volontaires
6. Faire participer pleinement les volontaires à la vie d'un mouvement

La Ligue nationale et ses fédérations départementales accompagnent les associations dans la mise en pratique des engagements de cette charte.

EN BREF ...

Le service civique c'est :

une mission
d'intérêt général



de 24h à 35h
hebdomadaires



pour les jeunes
de 16 à 25 ans



environ 580 €
d'indemnités



Les + de la Ligue de l'enseignement

+ de 2 000
structures
accueillantes



un double
tutorat



+ de 10 ans
d'expertise



des propositions
de formation
supplémentaires



- + Un accompagnement au projet d'avenir
- + Un tutorat
- + Une formation aux premiers secours
- + Une formation civique et citoyenne

- + Le premier réseau associatif d'accueil de volontaires en service civique
- + 20 000 volontaires de 16 à 25 ans en service civique au sein de nos fédérations et associations affiliées depuis 2010



Thématiques des missions

- Accompagner la participation des habitants
- Faire vivre le lien social auprès de publics fragilisés

- Favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques
- Sensibilisation aux activités culturelles
- Valoriser la contribution des associations à la vie du territoire
- Faciliter les échanges interculturels entre jeunes
- Promouvoir le cinéma auprès des jeunes publics

- S'engager dans la lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'Égalité
- Favoriser l'éveil citoyen des enfants et des jeunes par le jeu
- Encourager le développement des conseils d'enfants et de jeunes



... exemples de missions

et

- Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Agir pour la promotion du livre et de la lecture pour tous
- Promouvoir et accompagner la participation active des élèves
- Favoriser l'expression d'une citoyenneté active et créative par le numérique

- Encourager la pratique sportive auprès de nouveaux publics
- Agir pour la découverte du patrimoine culturel au moyen du sport
- Favoriser les pratiques multi-activités physiques et sportives
- Sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé et le bien-être
- Favoriser la citoyenneté par le sport

- Sensibiliser le grand public au respect de l'environnement

Vous souhaitez plus d'informations sur une mission...

Contactez-nous :

La Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne

01 77 68 19 25

mission.associative@laligue77.org

www.laligue77.org

